

les Habitants de l'Aubonnière et "les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré"

Extrait (Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon : ms 019)¹

Du 27 novembre 1794

Jacques Chaigneau. —

Jacques Chaigneau laboureur demeurant à l'Aubonnière en cette paroisse a déclaré que feu son père a fourni pour l'armée de M. Charette et de celle de M. Joly, suivant les reconnaissances qu'il a représenté au conseil en date du 12 mai, 26 juin et au mois d'août 1793, signées Arnaud, Baudry, Béthuis, Demello, Favereau, Faverout et Arnaud :

- vingt-huit boisseaux de blé froment à 6l le boisseau, fait déduit les mesure la somme de 159^l 12^s,
- et deux bœufs estimés contradictoirement 450^l,

le total des dites fournitures montant à la somme de six cent neuf livres douze sols de laquelle somme on a ce jourd'hui délivré un bon²

ci 609^l 12^s

E. M. : Pour décharge ce 28 février 1795 : Jacques Chaigneau

Du 23 décembre 1794

Jean Martineau. —

Jean Martineau laboureur demeurant à l'Aubonnière en cette paroisse a déclaré avoir fourni pour l'armée de M. Charette suivant les reconnaissances du 26 juin 1793, 22 juin, 23 octobre, 11 et 21 novembre derniers, signées Baudry, Béthuis, Millau, Faugaret, Garnier et Pajot commandant et dûment en forme :

- deux bœufs, un veau de lait et quatre moutons estimés trois cent quatre-vingt-douze livres, ,

dont moitié qui est de cent quatre-vingt-seize livres revient à l'administration, et l'autre moitié de pareille somme revient au dit Martineau dont il lui a été ce jourd'hui un bon :

ci 196^l

Du 5 mars 1795

Jacques Chaigneau. —

Jacques Chaigneau de l'Aubonnière en cette paroisse a fourni à l'armée de Monsieur le général Charette suivant reconnaissances du 3 janvier dernier signée Caradec :

¹ Les *Cahier des réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré*, sont les seuls qui soient actuellement parvenus jusqu'à nous. Ils sont aujourd'hui conservés aux Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon. Jean-Claude Lorvoire en a fait une étude approfondie intitulée "les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré-sur-Vie", qui a été publiée dans *Recherches vendéennes*, n° 3, 1996, p. 257 à 299.

Ces "réquisitions" s'étendirent aussi dans les autres paroisses ainsi qu'elles sont évoquées, entre autres, dans [les rapports du notaire André-Philippe Daniau](#), qui avait été nommé en 1796 par les autorités gouvernementales "commissaire du Directoire exécutif départemental près l'administration municipale du canton du Poiré" pour surveiller et contrôler les faits, gestes et façons de penser de la population locale, en particulier dans celui du 19 floréal et dans celui du 29 fructidor de l'an 7^e (8 mai et 15 septembre 1799).

² Ce système de réquisitions avec rémunération par des "bons" fut pratiqué très tôt lors de l'insurrection vendéenne. Ainsi Jean Vincent, le maître de la poste aux chevaux de Montaigu, livra ses treize chevaux et leur équipement à l'armée vendéenne qui, après estimation contradictoire, les lui paya en "bons". Ces "bons" ne lui furent évidemment jamais échangés contre une véritable monnaie, d'autant plus que Jean Vincent mourut à la fin mois de juin 1793. Cependant, quelque trente ans plus tard, après les défaites napoléoniennes et la restauration des Bourbons, le fils de Jean Vincent, Pierre Vincent alors domicilié à Nantes, présenta au nouveau pouvoir en place [une demande avec justificatifs](#) pour obtenir que ce qui était dû à son père lui fût payé. On ne sait si le descendant de cette famille, qui avait été par ailleurs ruiné par la destruction de ses biens à Montaigu par les troupes républicaines, reçut satisfaction.

- 15 boisseaux de froment estimés 6^l le boisseau,
- 15 boisseaux de méturre estimés 4^l le boisseau,

ce qui fait au total déduction faite des mesures, cent cinquante-deux livres dont il lui a été ce jourd'hui délivré un bon

ci 152^l

E. M. : Retiré le présent bon le 29 mars 1795 : Rousseau

Du 5 mai 1795

Le nommé Chaigneau. —

Le nommé Chaigneau de l'Aubonnière en cette paroisse a déclaré avoir fourni à l'armée catholique suivant reconnaissance du trois du présent mois signée Arnaud :

- cinq cents de bois fagot estimés 10^l le cent,
- et un veau estimé 40^l,

Ce qui fait en tout quatre-vingt-dix livres dont il lui a été ce jourd'hui délivré un bon

ci 90^l

E. M. : Délivré le dit bon le 4 septembre 1795 : Arnaud